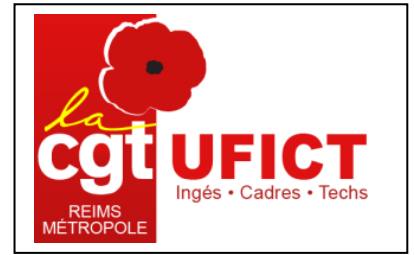




## **Compte-rendu de la rencontre entre les organisations syndicales, le Maire et la Présidente**



Les organisations syndicales étaient conviées le vendredi 1<sup>er</sup> juillet à une rencontre avec le Maire et la Présidente de la Communauté d'agglomération.

Cette rencontre était la seconde après celle qui s'était déroulée le 20 novembre dernier.

### **Les représentants de la CGT pour cette rencontre étaient :**

Jean-Luc LEJEUNE et Vincent VARLET pour la CGT Ville, Bruce PAYEN pour la CGT Reims Métropole et Christophe AUBRY et Karim LAKJAA pour l'UFICT Reims Métropole.

➤ La réunion a débuté par un point sur CAP RH, la nouvelle politique de gestion des ressources humaines, point présenté par la DRH, Julia LE GOUGUEC.

L'objet de ce point d'étape était de rappeler les réalisations des premiers ateliers ainsi que les objectifs à venir.

La CGT est intervenue pour indiquer que si les premières réalisations n'étaient pas quantité négligeable, **il n'en demeurerait pas moins que les vraies priorités des agents à savoir leur rémunération, les emplois, la dégradation permanente de leurs conditions de travail et la déprécarisation n'avaient toujours pas été traitées et que cela commençait à faire long après plus de 2 ans de mandat !**

➤ Concernant le régime indemnitaire, la Présidente a indiqué qu'une délibération unique visant à sécuriser le dispositif du régime indemnitaire serait soumise au vote avant la fin de l'année civile.

Elle a annoncé la mise en place d'une prime évolutive annuelle qui :

- viserait à compenser la disparition de l'avancement d'échelon à la durée minimum qui est la conséquence des accords PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunération) signés par certains syndicats (mais pas la CGT) sur le plan national.
- viserait à compenser une éventuelle baisse de rémunération qui pourrait intervenir en raison d'une mobilité (NBI par exemple ?)

**Pour le moment cette annonce est encore bien floue puisqu'aucune enveloppe budgétaire n'a été annoncée et qu'on nous a renvoyé vers des négociations qui débiteront le vendredi 9 septembre.**

Si nous ne pouvons voir que d'un bon œil l'instauration de cette future prime évolutive annuelle, la CGT indique d'ores et déjà qu'elle souhaite qu'elle soit octroyée de façon

collective et que son montant soit réellement significatif ! Nous dénoncerions, dans ce cadre, toute prime qui ressemblerait à une prime « au mérite ».

A suivre à la rentrée... La CGT ne manquera évidemment pas de vous faire part des propositions précises de l'exécutif lorsqu'elle les aura en main.

Concernant la mise en place du futur RIFSEEP, il n'y a pas eu d'annonce particulière mais il semblerait que les « cotations » de postes qui aboutiraient à des régimes indemnitaires différenciés à grade égal ne seront pas mises en place.

Si cela devait se confirmer, ce serait un motif de satisfaction pour la CGT qui combat le principe de ces cotations.

➤ Dans le domaine de la rémunération indirecte, et notamment de la participation à la complémentaire santé, le Maire a annoncé une augmentation SIGNIFICATIVE de la participation de l'employeur au contrat de groupe « maison » de complémentaire santé.

Nul doute que le taux extrêmement faible de 25 % d'adhésion a fait comprendre à l'exécutif que les tarifs proposés étaient trop peu intéressants pour convaincre les agents à quitter leur mutuelle actuelle.

**Mais comme pour le régime indemnitaire, pas d'emballlement, là aussi, aucun montant d'enveloppe n'a été annoncé et on nous renvoie également sur les négociations du 9 septembre prochain.**

➤ Pour ce qui est de la déprécarisation, l'adjoint et vice-président au personnel a indiqué qu'un groupe de travail va entamer une réflexion sur la précarité dont sont victimes, notamment, les agents de la direction de l'éducation qui sont non titulaires ou titulaires à temps non complet.

**La déprécarisation de ces agents c'est une revendication mise en avant depuis des mois par la CGT !**

Nous verrons les propositions concrètes en la matière avant de faire tout commentaire.

**Sur la déprécarisation, la CGT a ré insisté sur sa revendication de voir nos collègues non titulaires (remplaçants non titulaires, contrats d'avenir, CAE...) pouvoir bénéficier d'une titularisation.**

Ces collègues sont formés, intégrés et remplissent très souvent un besoin permanent dans les services, la preuve en est que lorsqu'ils partent, ils sont bien souvent immédiatement remplacés par de nouveaux agents précaires...

**La réponse des élus et de la direction générale qui est de signifier que les agents précaires n'ont pas vocation à être tous titularisés et que les situations doivent être vus au cas par cas ne peut nous satisfaire.**

**Certes la CGT négocie régulièrement des situations individuelles et trouve d'ailleurs parfois des solutions satisfaisantes pour un certain nombre de nos collègues précaires mais cela reste bien insuffisant et nous ne pouvons pas accepter de voir des agents précaires rejoindre les rangs de Pôle emploi à l'issue de leur contrat.**

**Ces agents sont indispensables au bon fonctionnement des services et sont des collègues comme les autres, ils doivent rester parmi nous.**

**Toujours sur la déprécarisation, la CGT est intervenue pour dénoncer le fait que les agents de service non titulaires de la Caisse des écoles étaient recrutés sous statut de vacataires alors qu'elles devraient être contractuelles.**

La CGT vient d'ailleurs d'interpeller la Présidente de la Caisse des écoles pour évoquer ce sujet et y trouver une solution au plus vite.

➤ Par ailleurs, la CGT a dénoncé les mauvaises conditions de travail dans lesquelles les agents exercent leurs missions.

La politique de l'administration de ne remplacer qu'au compte-goutte les départs en retraite ou suite à une mutation aboutit à ce que les agents soient débordés par les tâches qu'on leur demande à accomplir à moins nombreux.

Et cette situation ne fait qu'empirer avec les mois qui passent.

Le DGS a répondu en indiquant qu'il y'avait un « arbitrage permanent dans le plan de charge de travail des services » pour mettre en adéquation les moyens humains avec les missions demandées.

**La CGT conteste totalement cette vision trop idéaliste.**

**Nous croisons quasi quotidiennement des collègues qui nous font part de leur détresse ou leur colère face à une charge de travail qui augmente sans cesse avec des moyens qui, eux, sont en constante diminution.**

**Quant à l'adéquation des moyens et des missions, la CGT n'y croit pas lorsqu'on sait que les directeurs sont tous largement « encouragés » à ne pas demander les remplacements de postes.**

**Améliorer les conditions de travail des agents, cela nécessite des moyens et sans moyens, pas d'améliorations...**

➤ Pour ce qui est du diagnostic RPS, si l'adjoint au personnel a voulu insister que ce n'était pas seulement de la communication, la CGT persiste à penser que le diagnostic établi par le consultant n'aboutira pas à des préconisations efficaces, faute de moyens mis dans la balance pour résoudre les difficultés des agents.

➤ La CGT est également intervenue sur le futur « Grand Reims » pour souligner que si la future communauté urbaine sera instaurée le 1er janvier 2017, aucune discussion concernant la situation des futurs collègues qui vont arriver des actuelles communautés de communes n'ont débuté ce qui ne manque pas de nous interpeller.

- Qu'en sera-t-il de leur rémunération indirecte (titres restaurant, chèques vacances, participation à la mutuelle...)?

- Qu'en sera-t-il de leur régime de congés, des ATT ?

- Qu'en sera-t-il de l'organisation des pôles de proximité évoqués par la Présidente ?

En effet, pour ces pôles de proximité, la CGT comprend parfaitement qu'on ne demande pas aux agents concernés de changer de lieu de travail. Mais, dans ce cas, la CGT insiste sur le fait que les agents ne soient pas considérés comme des agents de « second rang » mais bien comme des agents à part entière du futur « Grand Reims ».

- de même comment seront organisées les directions qui conserveront des agents Ville alors que des agents qui exercent leurs missions dans le même domaine de compétence mais dépendaient précédemment d'une communauté de communes resteront des agents communautaires (les agents travaillant dans les écoles par exemple puisque les ATSEM de la Ville de Reims resteront agents de la Ville, alors que les ATSEM qui dépendaient d'une communauté de communes resteront des agents communautaires...)

➤ Enfin, la CGT a tenu à insister sur le fait que les agents de la DRH allaient être particulièrement impactés par une forte montée de charge de travail dans les mois prochains avec la mise en place du Grand Reims, la nécessité de mettre en place le nouveau régime indemnitaire et la régularisation de l'ensemble des situations individuelles avec les accords PPCR. Les moyens humains nécessaires doivent être à tout prix octroyés aux agents de la DRH pour réussir toutes ces missions supplémentaires à leur travail quotidien !

Nous ne pouvons qu'encourager les agents de la DRH à se manifester auprès de la CGT s'il venait à manquer les moyens nécessaires ce que l'on ne peut que craindre à un moment où la maîtrise de la masse salariale fait office de priorité absolue de la part de l'exécutif...

Pour résumer cette rencontre qui aura duré plus d'une heure trente, la CGT tient à souligner que les quelques petites annonces en matière de régime indemnitaire, d'augmentation de participation à la complémentaire santé et de déprécarisation restent largement à préciser puisqu'aucun chiffre n'a été dévoilé...

Et pour ce qui est de l'emploi et de la dégradation des conditions de travail, mis à part des discours d'apaisement et d'assurance que l'exécutif est conscient de la situation, la CGT ne peut s'empêcher d'avoir la certitude que le degré de cette dégradation des conditions de travail n'a pas été pris en compte avec le sérieux nécessaire !

Comme à l'habitude nous ne pouvons donc qu'encourager les agents à se mobiliser collectivement pour défendre leur rémunération, leur emploi et leurs conditions de travail !

La dégradation continuelle de nos conditions de vie et de travail n'est pas inéluctable, il ne tient qu'à nous de les défendre !